

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Commune de MOLIERES-SUR-CEZE

N°	Libellé	TEXTES DE REFERENCE	GENERATEUR	BENEFICIAIRE / GESTIONNAIRE
I - Servitudes relatives à la conservation du patrimoine				
B. - Patrimoine culturel				
AC1 Monuments historiques	Immeubles classés et inscrits au titre des monuments historiques	articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine	- Ruines du Château de Montalet : inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté ministériel du 25/07/1997 (en PJ) - Eglise paroissiale sur la commune de Meyrannes : inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté préfectoral du 19/09/2003 (en PJ)	DRAC Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Gard (UDAP) 2 R Pradier - 30000 Nîmes
	Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits	articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine		
	Zones de protection des monuments historiques	article 28 de la loi du 2 mai 1930 conformément à l'article L.642-9 du Code du patrimoine		
II – Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements				
B. - Mines et Carrières				
<i>Pour mémoire I6</i>	<i>Périmètres de protection minier</i>	<i>articles L. 153-3 à L. 153-8, L. 153-14 et L. 153-15 du code minier</i>	<i>- Arrêté du 1er mars 2010 : PER de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis de la plaine d'Alès » devenu caduc (durée validité de 4 ans)</i>	
D. - Communications				
T1 Voies ferrées	Servitudes relatives aux voies ferrées Et servitudes de visibilité	articles L. 2231-1 à L. 2231-9 du code des transports	- ligne n°805 000 du Teil à Alès (Contribution SNCF en PJ)	SNCF DIT Grand sud, 4 R. Léon Gozlan, CS 70014 - 13331 Marseille cedex 03
IV - Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques				
B. - Sécurité publique				
PM1	Plans de prévention des risques naturels prévisibles	article L. 562-1 du code de l'environnement, ou plans de prévention des risques miniers établis en application de l'article L. 174-5 du code minier	- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) : arrêté préfectoral n°2011-292-0038 du 19/10/2011 portant approbation du PPRi (en PJ)	DDTM 89, rue Wéber - CS 52002 30907 Nîmes cedex 2